

Couvreur

Certificat de Qualification 449A

« Mon métier me fait atteindre chaque jour de nouveaux sommets. »

Le couvreur installe, répare et remplace les toits plats et inclinés avec une variété de matériaux et différentes méthodes d'application, notamment les bardeaux, l'ardoise, les bardeaux de fente et les tuiles sur les toits inclinés et les systèmes de membranes.

Taux de salaire des compagnons syndiqués: \$44.79/Hr

2024 moyenne provinciale



Scannez pour en savoir plus



À l'aise pour travailler en hauteur



Travailler avec les mains



Travailler à l'extérieur et utiliser de petits outils

Conditions d'admission

- Un diplôme de 12e année est préférable (10e année au minimum)

Saviez-vous?

Vous avez probablement remarqué que certains types de toits sont plus fréquemment utilisés dans certaines régions.

Les toits en argile/céramique sont très répandus dans les déserts et les climats tropicaux, les toits en bardeaux sont nombreux dans le nord-ouest du Pacifique et en Nouvelle-Angleterre, et les toits en bardeaux dans les régions les plus tempérées du monde. Ce n'est pas seulement une question esthétique, c'est aussi une question scientifique.

Compétences et attributs

- Travailler en plein air dans toutes les conditions météorologiques
- Travail en équipe
- Environnement en évolution rapide
- Flexibilité
- Capacité à travailler pendant de longues périodes en se penchant ou en s'agenouillant

Programme d'apprentissage

3520 heures de formation sur le terrain, complétées par deux sessions de 8 semaines de formation technique en classe.

Responsabilités

- Installer, réparer et remplacer les systèmes de toits plats et inclinés
- Travailler avec des systèmes de toiture à membrane
- Installer, remplacer et réparer les bardeaux, l'ardoise, les bardeaux de fente et les tuiles sur les toits en pente, les toits verts et les panneaux solaires
- Imperméabiliser les systèmes de toiture et les rendre étanches à l'humidité

Visite [CTAOntario.com](https://www.ctaontario.com) pour plus d'informations



@CTAont



28_FR-04/24